



droit des locataires de logement communal

Par **bebezouel**, le **18/04/2009** à **19:53**

Bonjour, je suis locataire d'un logement communal, et ma voisine aussi celle ci a reçu il y a deux jours un préavis lui indiquant qu'elle devait quitter son logement avant le 30 juin de cette année
(moi je n'ai rien reçu pour l'instant mais elle m'a dit que cela ne devrait pas tarder)
je voulais savoir si le préavis prenait effet à la réception de la lettre et si on avait droit à trois mois de préavis comme tout autre locataire
je sais que la mairie fait souvent ce qu'elle veut mais je voulais savoir quels étaient nos droits
merci d'avance pour vos réponses car cela me tracasse beaucoup